



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

# Prise en compte des enjeux biodiversité

## Déconstruction entrepôts agricoles

Chauvigny (86)







AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine  
107 Boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86 011 POITIERS CEDEX

# Prise en compte des enjeux biodiversité Déconstruction entrepôts agricoles Chauvigny (86)

Rédaction : Thierry DUBOIS

Relecture : Chloé DEPPE

NOV 2021

VIE-1121-23

**LPO Poitou-Charentes**

25 rue Victor-Grignard • 86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22 • [vienne@lpo.fr](mailto:vienne@lpo.fr) • Site : [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr) •  LPO en Vienne



LPO France Partenaire officiel





AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

**Objet social de l'association :**

Agir en faveur de la nature et de la biodiversité sur le territoire national et ponctuellement à l'international, par des actions de connaissance-expertise et recherche, protection-conservation et défense, gestion et reconquête, éducation et valorisation.

**Nom des représentants de l'association :**

Allain Bougrain Dubourg, Président

Yves Verilhac, Directeur

Régis Ouvrard, Délégué territorial Poitou-Charentes

Céline Gracieux, Responsable Poitou-Charentes

**Adresse et coordonnées du siège social :**

LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard

86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22

Mél : [vienna@lpo.fr](mailto:vienna@lpo.fr)

Site : <https://poitou-charentes.lpo.fr/>

*Photo de couverture : silo F vu du sud-ouest, à déconstruire, et massif d'ailanthe. Ancienne coopérative agricole, Chauvigny (86) (Thierry DUBOIS LPO)*

## Sommaire

Présentation et justification du projet .....	4
Enjeux biodiversité .....	6
Démarche ERC .....	13
Accompagnement et suivi .....	22
Conclusion - État de conservation final des populations des espèces protégées.....	24
Bibliographie.....	25
Annexe.....	26

## Liste des figures

Figure 1 : localisation de la friche industrielle de la coopérative et de la gare de Chauvigny .....	4
Figure 2 : orientations de reconversion du secteur de la coopérative et de la gare de Chauvigny.....	4
Figure 3 : illustration des tranches de travaux à l'ancienne coopérative agricole de Chauvigny .....	5
Figure 4 : intérieur du bâtiment C et intérieur du bâtiment F avec réserves de la DRAC.....	6
Figure 5 : reste de nid d'hirondelle rustique, R-1 bâtiment F, et nid de moineau domestique (flèche), bâtiment G.....	7
Figure 6 : nid de rougequeue noir et nid de troglodyte dans nid d'hirondelle rustique, bâtiment G ....	7
Figure 7 : bâtiments G (flèches = nids et accès aux nids) et végétation auprès du bâtiment F.....	7
Figure 8 : fourrés à débroussailler (étoiles) et des Faux-verniss (points), ancienne coopérative .....	8
Figure 9 : zone de végétation (en vert) à respecter et accès à conserver (flèche verte).....	16
Figure 10 : Schéma de principe d'un abri à Hirondelle rustique.....	18
Figure 11 : type de nichoirs en bois pour moineau à fixer en façade Est .....	19
Figure 12 : schéma de principe de l'équipement du plafond du « bâtiment nichoir ».....	20

## Liste des tableaux

Tableau 1 - Statut des espèces protégées concernées par la déconstruction d'entrepôts agricoles.....	9
Tableau 2 - Analyse des effets potentiels sur les espèces protégées concernées par le projet .....	14
Tableau 3 - Évaluation des impacts potentiels du projet sur les espèces protégées.....	14
Tableau 4 - Calendrier de sensibilité des espèces protégées concernées par le projet .....	15
Tableau 5 - Évaluation des impacts résiduels du projet sur les espèces protégées .....	17
Tableau 6 - Évaluation des impacts résiduels du projet sur l'espèce protégée .....	21



# Présentation et justification du projet

Voir aussi la note technique et son annexe produites par l'EPFNA (Note technique - Coop Chauvigny.pdf et Note technique - Coop Chauvigny - Annexe.pdf)

## Présentation du site : ancienne coopérative agricole de Chauvigny

Le site d'intervention est implanté dans le quartier de la Maladrerie à environ 800 m à l'Ouest Nord-Ouest du centre-ville de Chauvigny, sur la rive gauche de la Vienne. Il se situe au sein d'une zone pavillonnaire en habitat diffus. (Figure 1)

Il s'agit des entrepôts d'une ancienne coopérative agricole couplée à la gare qui servait au transport de marchandises et de voyageurs. La ligne de chemin de fer Poitiers - Le Blanc qui desservait le site, avait été inaugurée en juin 1883.

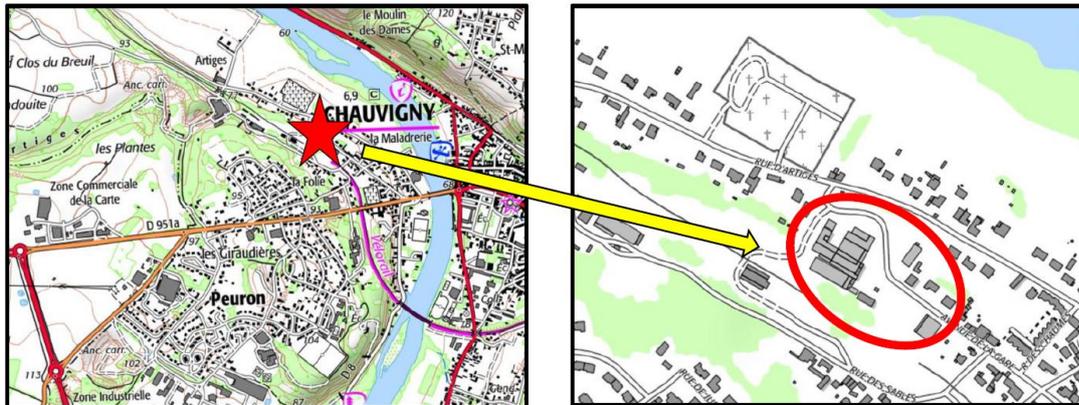


Figure 1 : localisation de la friche industrielle de la coopérative et de la gare de Chauvigny (86) ©IGN

## Contexte du projet : friche industrielle à réhabiliter

Le secteur de renouvellement urbain d'une superficie de 5 ha environ comprend le plateau de la gare et quelques bâtiments en grande partie désaffectés parmi lesquels les anciens entrepôts agricoles. Les principes retenus pour l'aménagement de ce secteur visent à constituer un quartier d'ensemble multifonctionnel, avec des équipements et des activités tertiaires (commerces, services) sur un tiers environ de la surface de l'opération, et de l'habitat sur les deux tiers restants (Figure 2).

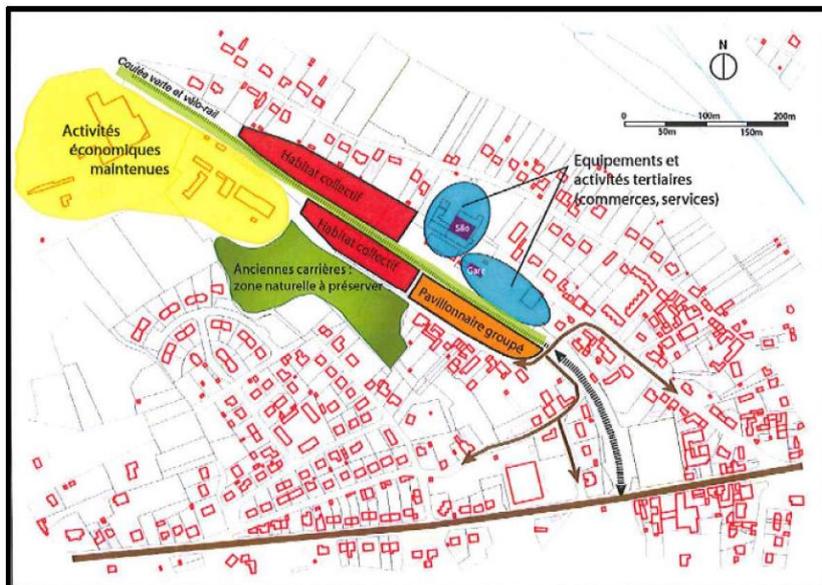


Figure 2 : orientations de reconversion du secteur de la coopérative et de la gare de Chauvigny (86)

## Calendrier prévisionnel de l'opération :

Les travaux à entreprendre au titre du présent programme consistent en la déconstruction des anciens entrepôts (Figure 3). Ils feront l'objet d'un curage, d'un désamiantage, d'une déconstruction sélective puis d'une démolition. Il est envisagé 3 tranches de travaux en 2022 :

### 1. Tranche ferme de travaux n°1 (Propriétés EPFNA) :

- Démolition de l'aire de distribution de carburant (1) ;
- Dépose des portiques de lavage (2) ;
- Démolition du pont à bascule (3) ;
- Démolition du bâtiment C (Silos métalliques).

### 2. Tranche ferme de travaux n°2 (Propriétés communales) :

- Démolition de la verrière (5) en façade Nord-Est du bâtiment H ;
- Démolition du bassin en béton (6) du bâtiment G ;
- Démolition du bâtiment G (Entrepôts maçonnés) ;
- Démolition du bâtiment F.

### 3. Tranche optionnelle de travaux (en voie d'affermissement) :

Pour des raisons logistiques (déplacement des réserves muséales), la ville de Chauvigny, co-maître d'ouvrage souhaite s'accorder le choix d'affermir ou non au dernier moment la tranche de travaux concernant la démolition du bâtiment H.

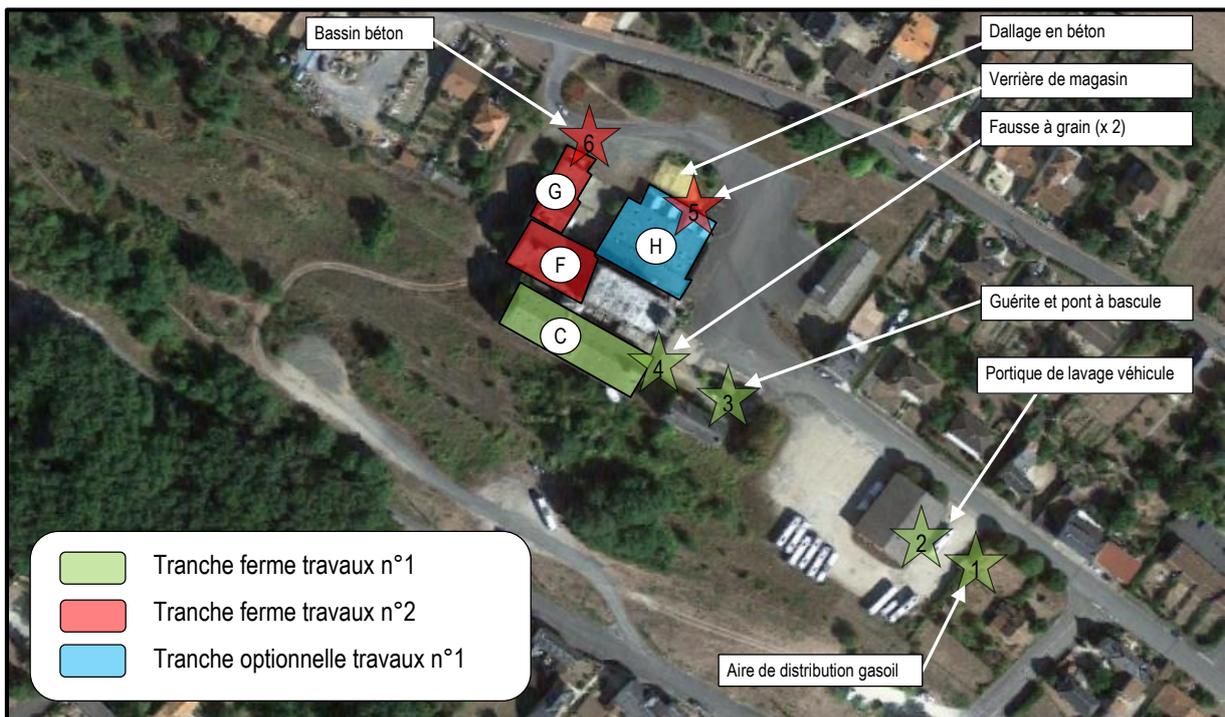


Figure 3 : illustration des tranches de travaux à l'ancienne coopérative agricole de Chauvigny (86)

La planification prévisionnelle (tranches fermes 1 et 2, et optionnelle 1) est la suivante :

- Études opérationnelles (pour désamiantage et démolition) : juillet à novembre 2021 ;
- Appel d'offres et attribution du marché de travaux : décembre 2021 à février 2022 ;
- Travaux de désamiantage, démolition et remise en état sommaire : mars à juin 2022.

# Enjeux biodiversité

## Espèces protégées inventoriées

La base de données LPO (2005-2021) ne fournit pas de donnée historique affectée strictement à ce site. Cependant, on en tire une liste de vingt-trois espèces (Tableau 1), dont 16 protégées, susceptibles d'utiliser les abords de l'ancienne coopérative pour leur reproduction ou pour s'alimenter.

En septembre 2021, une visite du site par la LPO a permis de prospecter l'ensemble des bâtiments destinés à la déconstruction. Elle n'a pas fourni d'observations de traces d'occupation par des chauves-souris. Par contre, cette prospection a permis d'identifier plusieurs cas de nidification correspondant à quatre espèces protégées (Tableau 1). L'intérieur des entrepôts est aussi utilisé par de très nombreux pigeons bisets domestiques (pigeons dits « de ville »).

### Bâtiment C

Entrepôt en charpente métallique bardée et couverte en plaques de fibrociment, aménagé d'alvéoles métalliques verticales de stockage de céréales (Figure 4). Très faible potentiel d'occupation par des espèces protégées, oiseaux ou chauves-souris. Aucun signe de présence noté.



Figure 4 : intérieur du bâtiment C et intérieur du bâtiment F avec réserves de la DRAC. ©LPO

### Bâtiment F

Entrepôt maçonné en partie et en ossature bois pour le restant, à charpente bois couverte en plaques de fibrociment (Figure 4), pour moitié aménagé d'alvéoles en bois verticales de stockage de céréales. R-1, accessible par le nord-est, constitué de silos horizontaux de stockage d'engrais en vrac.

R0 : très faible potentiel d'occupation par des espèces protégées, oiseaux ou chauves-souris.

R-1 : potentiel d'occupation moyen. **1 nid de Troglodyte mignon + 1 nid Moineau domestique + 1 nid Rougequeue noir + restes d'1 nid ancien d'Hirondelle rustique** (Figure 5).



Figure 5 : reste de nid d'hirondelle rustique, R-1 bâtiment F, et nid de moineau domestique (flèche), bâtiment G. ©LPO



Figure 6 : nid de rougequeue noir et nid de troglodyte dans nid d'hirondelle rustique, bâtiment G. ©LPO

### Bâtiments G

G sud : entrepôt en charpente métallique bardée de bac acier et couverte en plaques de fibrociment (Figure 7), aménagé d'alvéoles métalliques verticales de stockage de céréales.

R0 : potentiel très faible d'occupation par des espèces protégées, oiseaux ou chauves-souris.

R-1 (sous alvéoles) : potentiel d'occupation moyen. 1 nid d'**Hirondelle rustique** réutilisé par nid de **Troglodyte mignon** (pas de l'année) (Figure 6 et Figure 7) + 1 nid **Rougequeue noir** + 1 nid **Moineau domestique**.

G nord : entrepôt maçonné couvert en plaques de fibrociment (Figure 7), utilisé en silos horizontaux de stockage d'engrais en vrac.

Potentiel faible d'occupation par des espèces protégées, oiseaux ou chauves-souris. **3 nids Moineau domestique** (Figure 5 et Figure 7).



Figure 7 : bâtiments G (flèches = nids et accès aux nids) et ailanthes auprès du bâtiment F. ©LPO

### *Bâtiment H (déconstruction en voie de programmation en 2022)*

Entrepôt maçonné avec charpente bois (lamellé-collé) encore bien clos sauf un sas d'évacuation de fumée manquant.

Potentiel faible d'occupation par des espèces protégées, oiseaux ou chauves-souris. 1 nid d'**Hirondelle rustique occupé en 2021** (+ 1 nid abandonné).

### *Éléments annexes*

Le projet prévoit aussi la déconstruction d'éléments annexes (Figure 3) : une aire de distribution de gasoil, un portique de lavage automatique, un pont bascule, 2 fosses à grain, une ancienne verrière de magasin et un bassin en béton. Ils n'ont pas donné de signe d'occupation.

### *Ancienne coopérative (pour info car non concerné par la déconstruction)*

Ce bâtiment béton sur cinq niveaux sera conservé à terme puis aménagé sans date programmée.

Bon potentiel d'occupation par des espèces d'oiseaux protégées, très faible pour chauves-souris. 6 nids d'**Hirondelle rustique occupés en 2021** (+29 nids anciens) + 2 anciens nids de **Troglodyte mignon** et 4 anciens nids de **Rougequeue noir**.

### *alentours de l'ancienne coopérative*

Les abords de l'ancienne coopérative agricole sont soit bitumés soit en friches herbacées parsemées de quelques fourrés plus ou moins arborés. Deux fourrés avec ronciers (Figure 7) devront être débroussaillés pour permettre les travaux de déconstruction des entrepôts C et F. La coupe concernera aussi des jeunes plants épars de Faux-vernis du Japon (*Ailanthus altissima*).



Figure 8 : fourrés à débroussailler (étoiles) et Faux-vernis (points), ancienne coopérative de Chauvigny, 86 (fond IGN)

D'après les données collectées sur la commune et les connaissances générales, on peut considérer que vingt-trois espèces (Tableau 1) sont susceptibles de construire leur nid dans la végétation aux abords de l'ancienne coopérative (arbres, arbustes, buissons, fourrés, ronciers, friches herbacées).

Tableau 1 - Statut des espèces protégées concernées par la déconstruction d'entrepôts agricoles à Chauvigny (86)

Nom français	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut juridique	LR Nationale	LR Régionale	Rareté Vienne
<b>Nicheurs certains dans l'ancienne coopérative</b>						
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		P	NT	NT	C
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		P	LC	NT	TC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		P	LC	LC	C
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		P	LC	LC	TC
<b>Espèces potentielles des abords de l'ancienne coopérative</b>						
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		P	LC	LC	TC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		P	LC	LC	C
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		P	VU	NT	C
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2	C1 E	LC	LC	TC
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2	C E	LC	LC	TC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		P	LC	LC	TC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		P	LC	LC	C
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2	C3	LC	LC	TC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		P	VU	NT	AC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2	C3	LC	LC	TC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		P	LC	LC	C
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		P	LC	LC	TC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		P	LC	LC	TC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2	C1	LC	LC	C
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2	C3	LC	LC	TC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		P	LC	LC	TC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		P	LC	LC	C
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		P	LC	LC	C
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		P	LC	LC	C
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		P	LC	LC	TC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		P	VU	NT	C
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		C3	LC	LC	TC
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		P	VU	NT	C

**Directive Oiseaux (2009/147/CE du 30 novembre 2009)**

- 2 Annexe II : espèces pouvant être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale, en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté, tout en veillant à ne pas compromettre les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution.

**Statut juridique (Arrêté du 29 octobre 2009)**

- P Espèce intégralement protégée  
C Gibier autorisé à la chasse  
C1 Gibier sédentaire  
C3 Gibier de passage  
E Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (arrêté du 3 juillet 2019)

**LR Nationale** Liste Rouge nationale (UICN - MNHN - LPO - SEOF - ONCFS, 2016)

**LR Régionale** Liste Rouge régionale (Poitou-Charentes Nature, 2018)

- VU Vulnérable  
NT Quasi menacée (Near Threatened) : espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises  
LC Préoccupation mineure (Least Concern) : espèce pour laquelle le risque de disparition de la zone géographique considérée est faible

**Rareté Vienne** Degré de rareté à dire d'expert - TR : très rare / R : rare / AR : assez rare / AC : assez commun / C : commun / TC : très commun

## Fiche Hirondelle rustique *Hirundo rustica*

### Description



*Hirondelle rustique* : mâle adulte (à gauche), femelle adulte (centre), et juvénile (à droite)  
©Francois Desbordes LPO

Appelée aussi Hirondelle de cheminée, l'Hirondelle rustique se caractérise par une silhouette gracieuse et élancée, des ailes longues, triangulaires et effilées, un cou peu prononcé. Sa queue nettement échancrée comporte des plumes externes très allongées appelées « filets », plus longs chez le mâle que chez la femelle.

L'adulte possède un plumage contrasté. Le dessus du corps est bleu-noir uniforme aux reflets métalliques et le dessous est de blanchâtre à roussâtre. Le front et la gorge sont rouge foncé. Le bec et les pattes de faible taille sont noirs. Le jeune est plus terne avec le dessus mat, le front et la gorge roussâtres et les filets caudaux courts, voire absents au moment de la sortie du nid.

L'Hirondelle rustique est un oiseau bavard, en vol ou perché. Ses gazouillements entrecoupés de trilles et de sons sifflés sont égrenés inlassablement.

Longueur totale du corps : 17-19 cm. Poids : 18 à 20 g.

### Statut de conservation et tendance (Tableau 1)

L'Hirondelle rustique est une espèce intégralement protégée par la loi du 10 juillet 1976 codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'Environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Toute perturbation ou destruction des individus adultes, des nids ou des œufs constitue un délit sanctionné par la loi. La disparition de l'élevage traditionnel et **la suppression ou la fermeture des sites de nidification jouent un rôle important dans la régression de l'espèce**. L'indisponibilité en boue (bords de mare ou rivière, flaques...) est un facteur aggravant en empêchant la fabrication ou la restauration des nids.

En déclin (-25,2% entre 2001 et 2019) en France, l'espèce l'est aussi au niveau européen. Elle est classée **Quasi menacée** (NT) en France et en Poitou-Charentes sur les listes rouges UICN.

### Écologie

Grande migratrice, l'hirondelle rustique parcourt jusqu'à 18 000 km par aller-retour entre l'Afrique subsaharienne et la France. Fin septembre, les individus se rassemblent en dortoir. Une chasse intense toute la journée leur permet d'accumuler les réserves nécessaires au long voyage qui les attend.

L'hirondelle revient généralement nicher à l'endroit qui l'a vu naître. Cela a fait d'elle un symbole de fidélité. À l'origine, elle installait son nid dans des abris sous roche ou à l'intérieur d'arbres creux. Les constructions humaines augmentant, elle y a trouvé des lieux propices à sa nidification au point de délaisser les emplacements naturels. Aujourd'hui, **elle installe son nid dans la pénombre de toute sorte de bâtiment et dépend strictement de notre patrimoine bâti**.

À son arrivée, en mars ou avril, le mâle s'approprie un emplacement d'où il chante pour attirer une femelle. Lorsque le couple est formé, la construction ou la réparation du nid prend une à deux semaines avant qu'il ne soit prêt à accueillir la première ponte, couvée 15 jours. S'en suivra une vingtaine de jours de nourrissage intense des jeunes au nid, avant une seconde ponte.

### Répartition

Étendue à l'Amérique du Nord et à l'Eurasie, l'aire de nidification de l'hirondelle rustique englobe aussi le nord de l'Afrique. En France, l'espèce niche largement sur l'ensemble du territoire, y compris en Corse.

## Fiche Moineau domestique *Passer domesticus*

### Description



Moineau domestique, mâle adulte (Photo J. Tillet LPO)

Le Moineau domestique mesure 14 à 15 cm pour le double d'envergure et un poids d'une trentaine de grammes. Sa longévité est au moins de 13 ans. Il présente un dimorphisme sexuel. Le mâle a une tête de couleur marron et une calotte grise, des joues blanches ainsi qu'une gorge noire se prolongeant sur la bavette. Le dos est brun-roux comprenant des stries noirâtres. Une bande blanche traverse l'aile. La femelle beaucoup moins contrastée possède néanmoins un sourcil brun pâle ainsi qu'une barre alaire de couleur grise assez fine.

Les moineaux affirment leur territoire par un chant réduit à un « tchip » longuement répété. Ils vivent cependant en colonies parfois denses.

### Statut de conservation et tendance (Tableau 1)

Le Moineau domestique est intégralement protégé par la loi du 10 juillet 1976 codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Toute perturbation ou destruction des individus adultes, des nids ou des œufs constituent un délit sanctionné par la loi. **L'espèce est particulièrement vulnérable aux rénovations des bâtiments urbains où elle niche**, ainsi qu'aux pesticides qui réduisent ses ressources alimentaires.

Le Moineau domestique est une espèce commune largement répandue mais qui subit un déclin visible ces dernières années. Elle est classée **Quasi menacée** (NT) sur la liste rouge UICN de Poitou-Charentes.

### Écologie

**Le Moineau domestique** est une espèce qualifiée d'anthropophile : **il vit où l'homme est présent et il en utilise les infrastructures lui fournissant des cavités indispensables à sa nidification**. Ce passereau a besoin de zones végétalisées pour trouver sa nourriture, les matériaux de son nid mais aussi se réfugier en cas de danger. L'espèce occupe facilement les nichoirs qui lui conviennent.

Le régime alimentaire du Moineau domestique peut être qualifié d'omnivore opportuniste. L'adulte se nourrit essentiellement de graines, de jeunes plantules, de fruits tendres, bourgeons. Les jeunes sont nourris durant les premiers jours uniquement d'insectes et larves, riches en protéines, tels les tipules, chenilles, araignées, larves de criquets... sans oublier les pucerons.

En France, la saison de reproduction commence en avril avec généralement deux à trois couvées par an, avec une ponte de 3 à 5 œufs par nichée.

### Répartition

Le Moineau domestique est une espèce sédentaire, endémique du territoire européen. Il est cependant devenu quasiment cosmopolite suite à de nombreuses introductions, volontaires ou accidentelles (entre autre en Amériques et en Océanie). En France, il est répandu sur tout le territoire quoique absent de Corse.

## Synthèse des enjeux

L'ancienne coopérative agricole de Chauvigny (avenue de la Gare, Chauvigny, 86) accueille dans trois de ses entrepôts ou magasin destinés à la déconstruction des nids de 4 espèces protégées :

1 - **Hirondelle rustique *Hirundo rustica* = 1 nid occupé** (+ 3 nids, cassé, abandonné et utilisé par du Troglodyte mignon). Cette espèce protégée, commune en Vienne, est classée « quasi menacée » sur la Liste Rouge nationale et la Liste Rouge régionale. Une belle colonie, 35 nids dont 6 occupés en 2021, est installée de longue date dans les étages de la coopérative qui ne sera pas modifiée à moyen terme.

2 - **Moineau domestique *Passer domesticus* = colonie de reproduction avec 5 nids occupés** dans des entrepôts voués à la destruction. Le bâtiment G abrite 4 nids et le F, 1 nid. Inscrite comme « quasi menacée » sur la Liste Rouge Poitou-Charentes, cette espèce présente des populations stables à l'échelle de la France. Une récente étude à Paris a toutefois montré une perte des effectifs de 73% entre 2003 et 2016.

3 - **Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros* = 2 nids** répartis dans les entrepôts F et G, voués à la destruction. Espèce commune en Vienne et inscrite en « préoccupation mineure » sur la Liste Rouge des espèces nicheuses nationale et régionale.

4 - **Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* = 1 nid occupé** dans le bâtiment F (+ 1 nid ancien construit dans un nid d'hirondelle en G). Cette espèce très commune en Vienne ne réutilise pas ses anciens nids. Elle est inscrite en « préoccupation mineure » sur les Liste Rouge nationale et Liste Rouge régionale.

Enfin, la végétation aux abords de l'ancienne coopérative dont les fourrés jouxtant les entrepôts C principalement et F secondairement pourraient être utilisés pour la nidification et/ou l'alimentation de **23 autres espèces dont 16 sont protégées** strictement. Quatre d'entre elles sont notamment classées « vulnérable » sur la Liste Rouge des espèces nicheuses de France : **Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini et Verdier d'Europe**. Elles installent toutes quatre leurs **nids dans des buissons**, arbustes ou arbres.

## Démarche ERC

→ Les travaux vont concerner des sites de reproduction d'espèces d'oiseaux protégées.

Il s'agira principalement des phases suivantes : Installation (dont débroussaillage des abords immédiats des entrepôts C et F) ; Curage ; Désamiantage ; Élimination des déchets contenant du plomb ; Déconstruction sélective ; Démolition des superstructures, puis des infrastructures ; Dépollution.

Dans ce cadre :

- Les arbres de moyenne et haute tige seront conservés (hormis les faux-vernis du Japon) ;
- Les fondations des ouvrages à déconstruire seront retirées et leurs fouilles seront comblées avec les matériaux adaptés (récupérés sur chantier dans la mesure du possible) ;
- Les réseaux enterrés d'alimentation des bâtiments démolis seront retirés ;
- La plateforme sera livrée à une altimétrie homogène.

### Recherche de solutions alternatives

Les bâtiments concernés par le projet montrent des signes de vétusté moyens à importants. Cela se traduit par une dangerosité grandissante au fil des années (notamment par l'impossibilité d'en contrôler l'accès). Le danger physique (risques majeurs de chute) se double de la toxicité de certains éléments constructifs (amiante, plomb) ainsi que de résidus de produits chimiques agricoles. Enfin, le développement d'espèces végétales à caractère envahissant vient grever le bilan du site.

Il n'y a pas de solution alternative possible.

Ainsi, le projet de déconstruction puis de réhabilitation du site de l'ancienne coopérative agricole de Chauvigny répond aux critères définissant un intérêt public majeur selon l'article L411-2-4°-c) du Code de l'Environnement : « dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ».

## → Analyse des impacts potentiels

Le chantier projetant la déconstruction d'anciens entrepôts agricoles près de la gare de Chauvigny peut engendrer trois types d'effets (Tableau 2) concernant des espèces protégées : dérangement d'individus d'oiseaux, destruction d'individus et destruction de sites de reproduction.

Tableau 2 - Analyse des effets potentiels sur les espèces protégées concernées par le projet

Facteurs de détérioration	Effets	Caractéristiques	Niveau d'effet
- Présence humaine inhabituelle - Bruits humains et d'engins	<b>Dérangement</b> des oiseaux nichant dans les entrepôts à déconstruire ou à conserver	Indirect temporaire	<b>Faible</b> (Très faible hors période de reproduction)
- Destruction de sites de reproduction (bâtiment ou végétation)	<b>Destruction d'individus</b> d'oiseaux (adultes, œufs ou poussins) nichant dans les entrepôts ou dans la végétation des abords	Direct ponctuel	<b>Moyen</b> (Nul hors période de reproduction)
	<b>Destruction de gîtes</b> de reproduction ou d'abris	Direct permanent	<b>Fort</b> (Moyen hors période de reproduction)

Les espèces protégées, utilisant des éléments des bâtiments ou les alentours pour installer leurs nids, sont analysées en fonction de leur écologie et du nombre d'individus observés ou potentiels afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur leurs populations (Tableau 3).

Tableau 3 - Évaluation des impacts potentiels du projet sur les espèces protégées

Espèce	Effet potentiel du projet	Type d'effet	Niveau d'impact	Justification
<b>Hirondelle rustique</b> <i>Hirundo rustica</i>	Dérangement	Indirect temporaire	<b>Moyen</b>	Espèce commune ; exigeante en site de nidification ; faible part de la population nicheuse notable (1 nid concerné sur au moins 7 couples).
	Destruction d'individus	Direct ponctuel		
	Destruction de gîtes	Direct permanent		
<b>Moineau domestique</b> <i>Passer domesticus</i>	Dérangement	Indirect temporaire	<b>Moyen</b>	Espèce très commune à bonne capacité d'adaptation ; gîtes utilisés toute l'année ; part notable de la population nicheuse du site.
	Destruction d'individus	Direct ponctuel		
	Destruction de gîtes	Direct permanent		
<b>Rougequeue noir</b> <i>Phoenicurus ochruros</i>	Dérangement	Indirect temporaire	<b>Moyen</b>	Espèce commune à très bonne capacité d'adaptation et bonne disponibilité en sites d'installation ; part modérée de la population nicheuse du site.
	Destruction d'individus	Direct ponctuel		
	Destruction de gîtes	Direct permanent		
<b>Troglodyte mignon</b> <i>Troglodytes troglodytes</i>	Dérangement	Indirect temporaire	<b>Faible</b>	Espèce très commune à très bonne capacité d'adaptation et grande disponibilité en sites d'installation ; nids non réutilisés ; part modérée de la population nicheuse du site.
	Destruction d'individus	Direct ponctuel		
	Destruction de gîtes	Direct permanent		
<b>16 autres espèces</b>	Dérangement	Indirect temporaire	<b>Faible</b>	Espèces assez à très communes dont 4 « vulnérables » ; très faible part des sites <u>potentiels</u> de reproduction ; aux abords
	Destruction d'individus	Direct ponctuel		

Il est réglementairement impératif de conserver les populations d'espèces protégées concernées par le chantier. Aussi des mesures propres à éviter puis à réduire les impacts sont proposées.

## Mesure d'évitement

L'évitement est la solution la plus efficace et efficiente pour baisser la pression d'impacts du projet. L'organisation calendaire est la piste d'évitement impérative et fondamentale à mettre en œuvre.

### ME1 Phasage des travaux en respectant le calendrier biologique

Le Tableau 4 indique les périodes de sensibilité des espèces protégées utilisant le site pour se reproduire ou s'abriter. Il montre nettement la **période septembre à mars à privilégier pour une réalisation des travaux** évitant le plus d'impacts sur les individus d'espèces protégées. Aucune destruction d'individus n'est alors à craindre. Si on ne pouvait éviter cette période, il serait impératif de **démarrer le chantier avant fin mars** afin que les oiseaux puissent se reporter sur d'autres sites de reproduction pour la saison. Les hirondelles rustiques du hangar H sont notamment susceptibles de rejoindre les couples nichant dans le bâtiment voisin de la coopérative.

Tableau 4 - Calendrier de sensibilité des espèces protégées concernées par le projet

Espèce concernée	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Justification
<b>Hirondelle rustique</b> <i>Hirundo rustica</i>			■	■	■	■	■	■	■	■			Absente d'octobre à mars
<b>Moineau domestique</b> <i>Passer domesticus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Utilise les gîtes toute l'année
<b>Rougequeue noir</b> <i>Phoenicurus ochruros</i>			■	■	■	■	■	■	■	■			Hors des bâtiments d'octobre à mars
<b>Troglodyte mignon</b> <i>T. troglodytes</i>			■	■	■	■	■	■	■	■			Hors des bâtiments d'octobre à mars
<b>16 autres espèces</b>				■	■	■	■	■	■				Mobiles hors reproduction

■ Période critique   ■ Période très sensible   ■ Période sensible   □ Période peu sensible

Les moineaux domestiques risquent toujours un certain dérangement car ils utilisent les cavités durant toute l'année en guise d'abri. Les autres espèces sont très mobiles hors reproduction et ne devraient pas pâtir des dérangements occasionnés.

Les travaux qui doivent être réalisés entre avril et août seront moins impactant sur l'entrepôt C et les éléments annexes qui ne sont pas fréquentés par les espèces sensibles.

### ME2 - Zonage des travaux en respectant les milieux favorables

L'évitement spatial consiste à adapter les plans d'implantation de la base et des zones de dépôts de matériaux, ainsi que le plan de cheminement. Il s'agit d'**éviter les zones de buissons, arbustes et arbres** qui peuvent abriter la nidification de 23 espèces d'oiseaux dont 16 sont protégées et 4 « vulnérables » (Liste Rouge France, IUCN).

L'accessibilité aux engins de chantier nécessite une bande minimale de 8 à 10 m en pied de bâtiment. Cette distance sera réduite au strict nécessaire (étude en cours d'un démontage plutôt qu'une démolition). Le secteur en végétation à conserver au long de l'entrepôt C sera balisé (Figure 9).

### ME3 - Maintien d'accès aux bâtiments conservés

Des accès permettant aux espèces d'oiseaux protégées d'entrer dans le bâtiment central seront conservés (Figure 9). Le couple d'Hirondelle rustique occupant en 2021 le magasin H pourrait ainsi s'installer aisément dans l'ancienne coopérative.



Figure 9 : zone de végétation (en vert) à respecter et accès à conserver (flèche verte) ; ancienne coopérative de Chauvigny, 86 (fond IGN)

## Mesure de réduction

Les enjeux de dépollution et de risques liés à la vétusté des bâtiments peuvent contraindre les travaux et empêcher d'éviter les périodes sensibles. Deux mesures sont proposées afin de réduire les destructions directes d'individus.

### *MR1 - Blocage des accès aux sites de nids des bâtiments G et H*

Cette mesure doit être appliquée en cas de programmation d'intervention interceptant la période très sensible avril-septembre. Il s'agit d'empêcher les oiseaux d'accéder aux sites de nids qui devront être détruits avant la fin de la saison de reproduction.

Un filet étanche doit être appliqué au travers du portail et de la porte du bâtiment G sud (donnant sur la cours F-G-H) ainsi que de la trappe d'évacuation de fumée du magasin H afin de les obturer avant le retour des hirondelles. Cette **obturation doit être en place avant le 30 mars et maintenue efficace jusqu'aux travaux.**

Une attention particulière devra être donnée lors de la pose d'un filet ou de tout autre colmatage afin de ne pas piéger d'individus à l'intérieur des bâtiments. Les mailles du filet devront être assez petites pour ne pas permettre aux oiseaux de passer à travers ni de se piéger dans les mailles. Le filet devra être plaqué aux parois sans laisser d'accès possible sur les bordures (une hirondelle est capable de passer en vol dans une ouverture de quelques centimètres de haut).

### *MR2 - Suppression anticipée de site de nidification*

Cette mesure doit être appliquée en cas de programmation d'intervention interceptant la période très sensible avril-septembre.

Des moineaux domestiques ont construits deux nids sur le rail des portails coulissants de l'entrepôt G-nord. On déposera tous ces éléments (portails et rail) avant une nouvelle nidification. La période la moins sensible est donc février-mars.

### MR3 - Taille hivernale des végétaux

Si certaines des structures végétales des abords des entrepôts devaient être altérées pour des raisons impératives liées au chantier, il conviendra de les tailler ou de les couper hors période de reproduction des oiseaux. On privilégiera **l'automne ou l'hiver, entre septembre et mars, pour toute intervention sur les végétaux ligneux** (y compris des faux-vernis et autres espèces végétales envahissantes).

Dans tous les cas, **les opérations de débroussaillage seront réduites** à l'emprise strictement nécessaire < 10 m au long de l'entrepôt C.

## ➔ Analyse des impacts résiduels après évitement et réduction

Le Tableau 5 analyse les impacts résiduels après application des mesures d'évitement et de réduction.

Tableau 5 - Évaluation, après évitement et réduction, des impacts résiduels du projet sur les espèces protégées

Espèce	Effet potentiel du projet	Niveau d'impact initial	Évitement et Réduction	Niveau d'impact résiduel après E+R	Justification
<b>Hirondelle rustique</b> <i>Hirundo rustica</i>	Dérangement	<b>Moyen</b>	ME1	<b>Négligeable</b>	3 sites de nids désaffectés + 1 site occupé détruits
	Destruction d'individus		ME1, MR1	<b>Nul</b>	
	Destruction de gîtes		ME3	<b>Faible</b>	
<b>Moineau domestique</b> <i>Passer domesticus</i>	Dérangement	<b>Moyen</b>	ME1	<b>Faible</b>	Dérangement toute l'année
	Destruction d'individus		ME1, MR1, MR2	<b>Nul</b>	-
	Destruction de gîtes		ME3	<b>Moyen</b>	Sites de reproduction et d'abri détruits
<b>Rougequeue noir</b> <i>Phoenicurus ochrurus</i>	Dérangement	<b>Moyen</b>	ME1	<b>Négligeable</b>	
	Destruction d'individus		ME1, MR1	<b>Nul</b>	
	Destruction de gîtes		ME3	<b>Moyen</b>	Sites de reproduction détruits
<b>Troglodyte mignon</b> <i>Troglodytes troglodytes</i>	Dérangement	<b>Faible</b>	ME1	<b>Négligeable</b>	Sites de nids non réutilisés détruits et fort potentiel restant
	Destruction d'individus		ME1, MR1	<b>Nul</b>	
	Destruction de gîtes		ME3	<b>Négligeable</b>	
<b>16 autres espèces</b>	Dérangement	<b>Faible</b>	ME1, ME2, MR3	<b>Négligeable</b>	
	Destruction d'individus		ME1, ME2, MR3	<b>Nul</b>	Coupe de végétation hors période sensible

ME1 Phasage des travaux en respectant le calendrier biologique

ME2 Zonage des travaux en respectant les milieux favorables

ME3 Maintien des accès aux bâtiments conservés

MR1 Blocage des accès aux sites de nids des bâtiments F, G et H

MR2 Suppression anticipée de site de nidification

MR3 Taille hivernale des végétaux

## Mesures de compensation

Les mesures d'évitement et les mesures de réduction ne suffisent pas à effacer tous les impacts potentiels du projet en particulier sur les populations d'Hirondelle rustique, de Moineau domestique et de Rougequeue noir. La destruction des entrepôts F, G et H, et donc de nids, ne peut être évitée au vu de la vétusté des bâtiments et de la nécessité de dépolluer ce site. Cela risque de rompre le déroulement du cycle biologique de ces espèces. Il est donc indispensable d'obtenir une dérogation de destruction au titre des espèces protégées et de proposer des mesures de compensation.

### MC1 - Création de gîtes de substitution

L'objectif est de créer sur le long terme de nouveaux habitats de reproduction attractifs pour l'Hirondelle rustique, le Moineau domestique et le Rougequeue noir à proximité des sites détruits.

L'idée initiale était de réserver une partie du R-1 de l'ancienne coopérative afin d'y accueillir durablement ces trois espèces. Cependant, cette option ne peut être opérationnelle avant la fin des déconstructions (de l'entrepôt H en particulier). De plus, l'ancienne coopérative sera à moyen terme aménagée et il est préférable de reloger les hirondelles dans un site tiers.

Aussi on construira un **édicule (bâtiment nichoir) d'une vingtaine de mètres carrés propre à accueillir les trois espèces** (Figure 10). À cette fin, un bardage fermera au deux-tiers de la hauteur trois façades Ouest, Nord et Est. Haut de trois mètres, le plafond en bois sur lambourdes assurera une certaine isolation contre la surchauffe de la couverture. Le comble pourra utilement être rendu accessible aux chauves-souris grâce à une unique ouverture (h 10 cm x L 40 cm) au plus bas en pignon Est ou Sud. Un passage d'homme sera aménagé dans ce plafond afin de permettre des visites de contrôle de l'occupation de ce comble.

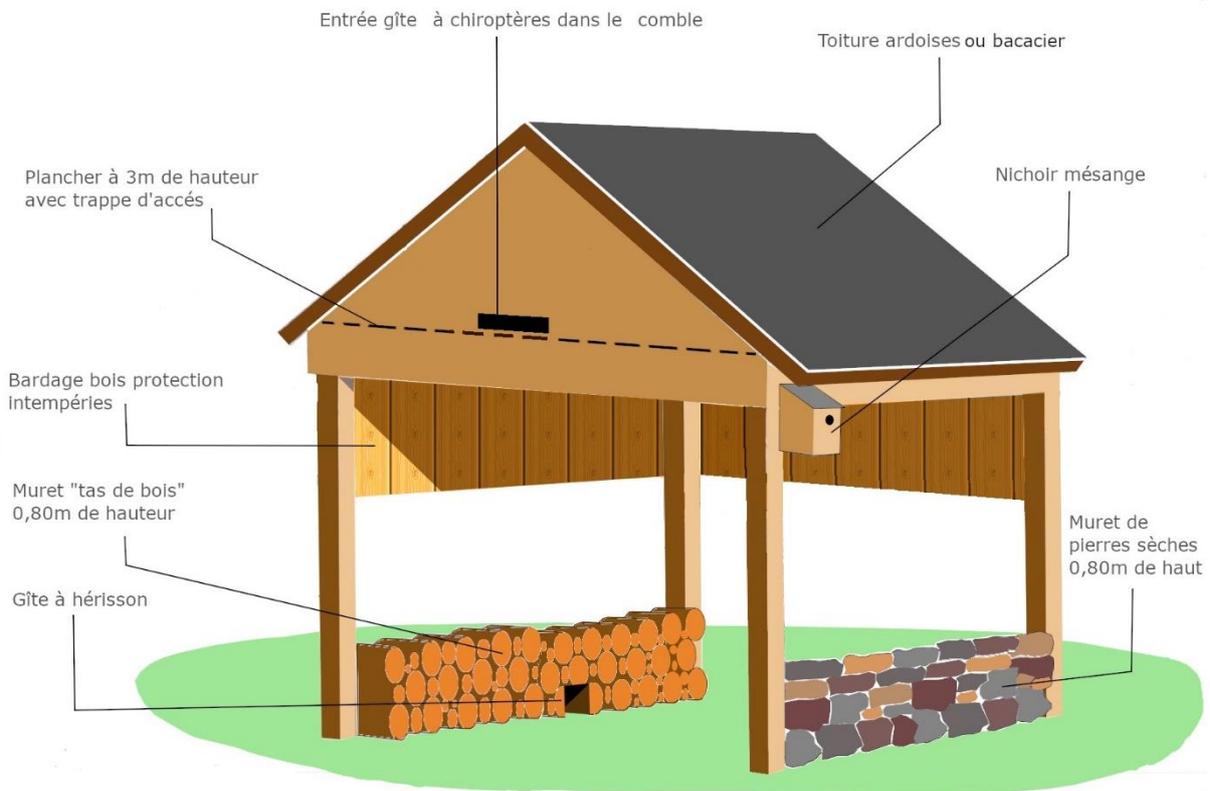


Figure 10 : Schéma de principe d'un abri à Hirondelle rustique (d'après S. Gervaise LPO)

*Pour l'Hirondelle rustique :*

Dans la mesure du possible, les **restes de nids des entrepôts F et G et les nids du magasin H seront déposés** et réservés pour être fixés au plafond du bâtiment nichoir (Figure 12). On augmentera l'offre en installant **autant de nichoirs artificiels** ainsi que des pointes et tasseaux facilitant la construction de nouveaux nids.

*Pour le Moineau domestique :*

On fixera six gîtes (Figure 11) à l'extérieur (façade Est) de l'ancienne coopérative ou de l'ancienne gare, bâtiments qui seront conservés à long terme. Une attention particulière sera donnée à leur sécurisation (prise au vent) et donc à leur suivi.

D'autres nichoirs dédiés aux moineaux peuvent utilement être aménagés dans le bâtiment nichoir. Des accès de diamètre 34 mm percés au travers du bardage Est mèneront aux gîtes placés en applique à l'intérieur.

*Pour le Rougequeue noir :*

L'ancienne coopérative offre de multiples accès pour des rougequeueues qui pourront ainsi y installer leur nid.

Des planchettes fixées aux lambourdes du plafond du « bâtiment nichoir » seront aussi des supports favorables à la construction de leurs nids (Figure 12).

**On préconise donc d'installer 4 gîtes pour hirondelle rustique, 6 gîtes pour moineau domestique (2 nichoirs de 3 loges) et 2 supports pour rougequeue noir.**



Figure 11 : type de nichoirs en bois pour moineau à fixer en façade Est.

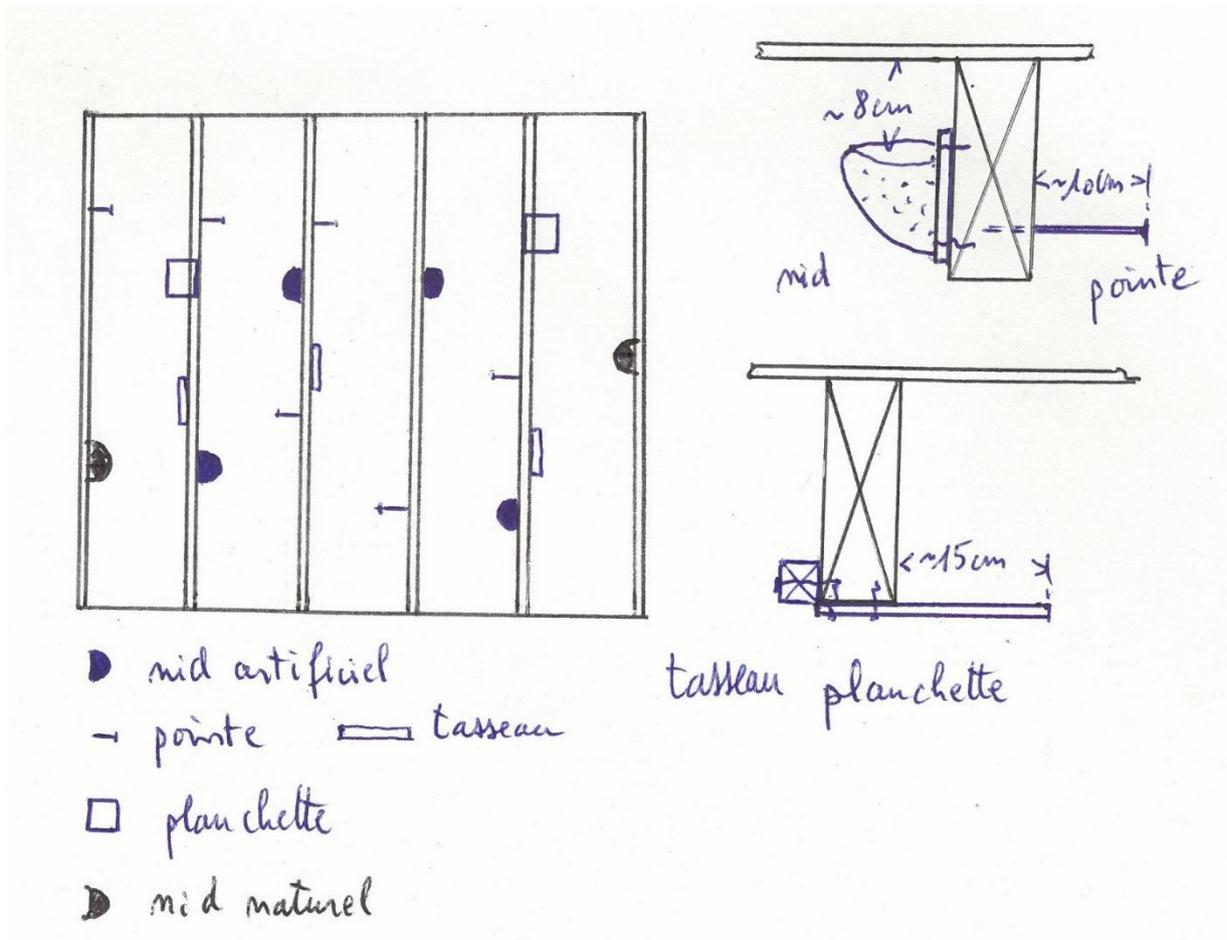


Figure 12 : schéma de principe de l'équipement du plafond du « bâtiment nichoir », vu en plan (LPO)

### MC2 - Flaque à boue et fauche tardive

Dans un environnement péri-urbain, les hirondelles peuvent avoir des difficultés à trouver la boue indispensable à la construction de leurs nids. Aussi on assurera cette ressource en créant une dépression de 2 à 3 m<sup>2</sup> à proximité du bâtiment nichoir. Il s'agit de créer une flaque de faible profondeur (< 10 cm au plus profond) et aux pentes très douces. Le fond en sera rendu imperméable par tassement et/ou apport d'argile. Son alimentation en eau sera assurée par la collecte et la conduite des eaux de pluie depuis la toiture de l'édicule.

Les insectes constituent une ressource alimentaire cruciale pour toutes les espèces d'oiseaux lors du nourrissage de leurs poussins. On s'interdira d'entretenir entre mai et août les surfaces herbacées sur environ 2 500 m<sup>2</sup> auprès de l'ancienne coopérative agricole. On y appliquera soit une fauche précoce, idéalement en avril, soit une fauche tardive, à partir de septembre, soit les deux. L'usage de pesticides « en plein » y sera proscrit.

## ➔ Analyse des impacts résiduels après évitement et réduction

Le Tableau 6 analyse les impacts résiduels après application des mesures d'évitement, de réduction, et enfin de compensation pour les espèces protégées.

Le dérangement des quatre espèces qui nichent dans des entrepôts désaffectés de l'ancienne coopérative agricole de la gare de Chauvigny ne peut être totalement évité ni réduit puisque leurs gîtes vont être supprimés.

Le rougequeue noir et le moineau sont des espèces anthropophiles, très adaptables. Elles adoptent très facilement les gîtes artificiels qui leurs sont proposés.

L'hirondelle est une espèce plus exigeante d'où l'obligation de lui dédier un édicule ou une pièce, laissée dans la pénombre. La proximité du bâtiment nichoir proposé ici avec les sites qui vont être déconstruits sont gages d'une bonne acceptation des gîtes artificiels.

Tableau 6 : Évaluation des impacts résiduels du projet sur les espèces protégées, après évitement, réduction et compensation

Espèce	Effet potentiel du projet	Niveau d'impact initial	E & R	Niveau d'impact après E+R	Compensation	Niveau d'impact résiduel	Justification
Hirondelle rustique	Dérangement	Moyen	ME1	Négligeable	MC1	Négligeable	-
	Destruction d'individus		ME1 MR1	Nul	-	Nul	-
	Destruction de gîtes		ME3	Faible	MC1 MC2	Négligeable	Gîte de reproduction pour le long terme Bonne acceptation
Moineau domestique	Dérangement	Moyen	ME1	Faible	MC1	Nul	Bonne acceptation de solution de substitution
	Destruction d'individus		ME1 MR1 MR2	Nul	-	Nul	-
	Destruction de gîtes		ME3	Moyen	MC1 MC2	Négligeable	Gîtes de reproduction plus nombreux et sécurisés à long terme Bonne acceptation
Rougequeue noir	Dérangement	Moyen	ME1	Négligeable	MC1	Négligeable	-
	Destruction d'individus		ME1 MR1	Nul	-	Nul	-
	Destruction de gîtes		ME3	Moyen	MC1 MC2	Négligeable	Gîtes de reproduction pour le long terme Bonne acceptation
Troglodyte mignon	Dérangement	Faible	ME1	Négligeable	MC1	Négligeable	-
	Destruction d'individus		ME1 MR1	Nul	-	Nul	-
	Destruction de gîtes		ME3	Négligeable	MC1 MC2	Négligeable	-
16 autres espèces	Dérangement	Faible	ME1 ME2 MR3	Négligeable	-	Négligeable	-
	Destruction d'individus		ME1 ME2 MR3	Nul	MC2	Nul	-

ME1 Phasage des travaux en respectant le calendrier biologique - ME2 Zonage des travaux en respectant les milieux favorables

ME3 Maintien des accès aux bâtiments conservés - MR1 Blocage des accès aux sites de nids des bâtiments F et G

MR2 Suppression anticipée de site de nidification - MR3 Taille hivernale des végétaux

MC1 Création de gîtes de substitution - MC2 Flaque à boue et fauche tardive

# Accompagnement et suivi

L'accompagnement du maître d'ouvrage est programmé en phase chantier, sur toute sa durée, et un suivi d'une durée de trois ans sera mené afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

## Accompagnement « biodiversité »

Le maître d'ouvrage a choisi d'être accompagné par la LPO Poitou-Charentes. Thierry DUBOIS, référent LPO « Biodiversité & Bâti » en Vienne (voir CV en annexe), est ainsi chargé du diagnostic initial, de l'analyse et de la démarche ERC quant à la prise en compte des espèces protégées. Il assurera un conseil pour l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, que ce soit en amont du chantier ou durant les travaux. En particulier, il accompagne les choix matériels et leur implantation pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

## Suivi des populations d'Hirondelle rustique et de Moineau domestique

Un suivi ornithologique sera appliqué durant le chantier ainsi que sur deux saisons de reproduction supplémentaires après achèvement des travaux. Il portera sur l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica* ainsi que sur le Moineau domestique *Passer domesticus*. Son objectif sera de vérifier le maintien des populations reproductrices de ces deux espèces sur le site. On suivra et on dénumbrera donc l'occupation des nids déplacés ou artificiels, ou la construction de nouveaux nids par des hirondelles rustiques et/ou des moineaux.

L'aire d'étude comprendra les bâtiments conservés (ancienne coopérative + ancienne gare) ainsi que le bâtiment nichoir édifié en compensation. La méthodologie s'appuiera sur un point d'observation statique de 1/2h à 1h à distance de l'édicule puis à une visite du bâtiment nichoir et de l'ancienne coopérative afin d'y noter les signes d'occupation. Enfin, on complétera par un parcours du site (sur environ 2 500 m<sup>2</sup>) pour y détecter son usage par l'avifaune. Une première sortie spécifique visera un milieu de matinée fin mai afin de détecter les premières nichées. Une seconde visite se tiendra mi-juillet pour mesurer le nombre de secondes nichées ou toute installation tardive.

**Ce suivi sera mené durant trois années : 2022, 2023 et 2024.** Un bilan annuel en compilera les résultats et exposera les éventuels ajustements nécessaires à l'amélioration des mesures de compensation.

## Mesures complémentaires

Afin d'améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité de l'édicule, il est proposé de :

- ménager un accès pour les chauves-souris vers le comble ;
- assurer l'obscurité du comble et y éviter les courants d'air ;
- Proscrire tout éclairage direct de l'édicule ;
- apposer un ou des gîtes pour oiseaux cavicoles : nichoirs pour mésanges bleue (diamètre accès 26-28 mm) et charbonnière (diamètre accès 30-32 mm) ;
- un muret de pierres sèches et/ou un tas de rondins de bois serviront de gîtes pour la petite faune terrestre (hérisson, lézard, etc.).

## Information

Une démarche d'information sera nécessaire pour éviter tout dérangement néfaste à la nidification des hirondelles dans le bâtiment nichoir. Il conviendra notamment de signaler clairement le rôle de sauvegarde de la biodiversité dédié à l'édicule et aux éventuels gîtes artificiels complémentaires. Il sera utile aussi de communiquer sur la prise en compte des enjeux de biodiversité sur ce chantier auprès du grand public et des professionnels du bâtiment. Les résultats des suivis de l'occupation du bâtiment nichoir constitueront une bonne matière pour cette communication.

## Conclusion - État de conservation final des populations des espèces protégées

Le chantier de déconstruction des entrepôts entourant l'ancienne coopérative agricole de Chauvigny concerne des nids de quatre espèces protégées dont deux inscrites en Liste Rouge comme Quasi menacées : Hirondelle rustique (1 nid voué à la destruction) et Moineau domestique (4 nids voués à la destruction). Leur prise en compte dans le phasage et le calendrier ne permet pas d'éviter tous les impacts potentiels car des sites de nidifications seront détruits. En compensation, un édicule de substitution sera construit pour accueillir hirondelles, moineaux et rougequeue noir. Ce « bâtiment nichoir » sera idéalement placé au plus près des entrepôts à démolir tout en retenant une localisation pérenne. Un suivi des travaux et post-chantier permettra d'ajuster ces mesures autant que de besoin.

Après application des mesures présentées (mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation), avec l'accompagnement d'un écologue durant tout le projet, les impacts résiduels finaux du projet seront non significatifs. Les populations d'espèces protégées concernées par le chantier de déconstruction pourront conserver leur état de 2021 grâce à un nouveau site de nidification, plus sécurisé.

**Au vu de ces analyses, il est demandé dérogation de destruction des sites occupés par 4 nids de moineau domestique *Passer domesticus*, par 2 nids de Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros*, par des restes de nids inoccupés et par 1 nid récent d'hirondelle rustique *Hirundo rustica*, et par 1 nid d'hirondelle secondairement utilisé par du Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes*.**

## Bibliographie

ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO, SEOF & MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

Poitou-Charentes Nature (2018). *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. Dossier électronique ([http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/validation\\_csprn-uicn\\_lrr\\_oiseauxnicheurs\\_pc-2.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/validation_csprn-uicn_lrr_oiseauxnicheurs_pc-2.pdf)).

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*. Dossier électronique (<http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux-nicheurs.html>).

### Sites internet consultés

IGN - *Géoportail, le portail des territoires et des citoyens* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.geoportail.fr>

Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) - *INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel* [en ligne]. Disponible sur : <http://inpn.mnhn.fr>

# Annexe

## Thierry DUBOIS

### Référent LPO Biodiversité & Bâti en Vienne

#### Accompagnement Biodiversité dans le bâti

- 2020 - Accompagnement d'Ekidom pour la prise en compte de colonies de martinets noirs et de moineaux domestiques dans la vaste opération d'isolation thermique extérieure des 4 Tours Roses à Poitiers (diagnostic, rédaction de la dérogation espèces protégées et mise en œuvre des mesures de réduction et de compensation).
- 2016 - Accompagnement de la SEM **SIPEA Habitats** pour la préservation des colonies de martinets installées dans des **immeubles locatifs** en voie d'être rénovés. Rôle joué : premières réunions de concertation avec la direction pour préparer un premier chantier d'une série à venir sur Poitiers (suivi de chantier et poses ou aménagements de gîtes de substitution envisagés).
- 2013 à 2015 - Accompagnement de **Pierre & Vacances** puis de la SNC Bois de la Mothe Chandeniers dans le cadre de la conception puis de la construction du **Center Parcs du Bois aux Daims** (Les Trois-Moutiers, 86). Rôle joué : référent biodiversité et bâti = identification des espèces ciblées par les aménagements (gîtes intégrés et nichoirs), concertation avec les architectes, croquis sur plan masse des emplacements de nichoirs et ajustements sur plan d'exécution, suivi de chantier. Suivi en phase exploitation de l'occupation des 350 nichoirs pendant 4 années (2015 à 2018) puis tous les 3 et 5 ans jusqu'en 2034.
- 2012 et 2013 - Accompagnement de l'**architecte Claudine Gaudin (Agence Duclos Architectes)** durant la conception et la construction du **Multipôle Enfance de Saint-Éloi** (Poitiers), bâtiment BBC Effinergie. Rôle joué : référent biodiversité et bâti = identification des espèces ciblées par les aménagements intégrés (5 pour mésanges et 4 pour martinets), concertation avec l'architecte, croquis aménagements sur plan masse et plans d'exécution, suivi de chantier, rédaction d'une notice d'entretien.
- 2005 - Accompagnement de la **Société Immobilière de Poitiers** et de la Mairie de Fontaine-le-Comte pour la résolution de problèmes de cohabitation entre locataires de la **résidence de la rue de Mars** et une colonie d'hirondelles de fenêtre. Rôle joué : référent biodiversité et bâti = écoute des résidents, diagnostic des désagréments, propositions et suivi des travaux de pose de planchettes adaptées.
- 2004 à 2012 - **Projet pilote « Oiseaux et patrimoine bâti »** : accompagnement de l'**architecte Claudine Gaudin (Agence Duclos Architectes)** durant la construction du **Centre de loisirs sans hébergement de Mignaloux-Beauvoir (86)**. Rôle joué : référent biodiversité et bâti = durant la conception, proposition par croquis de projets d'emplacement sur plan masse et vues générales ; ajustements après concertation avec les élus et les futurs utilisateurs ; croquis sur plan d'exécution et suivi de chantier pour la réalisation de et la 42 gîtes intégrés et 9 nichoirs visibles, pour oiseaux et chauves-souris. Suivi de l'occupation durant 5 années.

#### Formations/Conférences

- 2020 - Petit-déjeuner de formation de l'équipe du CAUE de la Vienne aux enjeux Biodiversité et Bâti, Chasseneuil. Rôle joué : Intervenant.
- 2014 - Présentation de l'opération pilote CLSH Mignaloux-Beauvoir au Club U2B, Paris. Rôle joué : Intervenant.

- 2012 - 5<sup>e</sup> colloque « Biodiversité et Gestion écologique des espaces publics » en Pays de Loire (Lycée Rochefeuille, Mayenne). Cibles : collectivités et APN. Rôle joué : Intervenant.
- 2009 - Journée annuelle de formation des agents instructeurs de permis de construire des services d'urbanismes de la Vienne (DDT, Poitiers). Rôle joué : Intervenant.
- 2009 - Journée de formation d'enseignants en lycées professionnels du bâtiment (Rectorat de Poitiers). Rôle joué : Intervenant.
- 2008 à 2010 - Articles dans différentes revues locales (bulletin de la CAPEB, revue Le Picton, bulletins municipaux...). Rôle joué : corédacteur.
- 2008 - Semaine biodiversité et bâti organisée par le PIE de Poitiers autour de l'exposition « Oiseaux et Patrimoine bâti » de la LPO Vienne (tout public). Rôle joué : guide de la visite commentée du site pilote CLSH Mignaloux-Beauvoir.
- 2006 à 2008 - Expo et conférence « Oiseaux et Patrimoine bâti – Architecture contemporaine favorable à la biodiversité » à Angoulême (tout public) ; durant l'AG de la CAPEB de la Vienne (artisans du bâtiment) ; à la Maison de l'Architecture de Franche-Comté et à la Maison de l'Architecture de Poitiers (monde l'architecture et tout public). Rôle joué : Intervenant.
- 2002 - Journée régionale d'information « Oiseaux et Patrimoine bâti : Comment cohabiter ? » à la Fédération Française du Bâtiment (Poitiers). Rôle joué : participation à l'organisation par la LPO Vienne et intervenant.

## Supports

- 2014 - article dans les Cahiers de la Construction Durable en Bourgogne. Rôle joué : corédacteur.
- 2008 et 2014 - Exposition tout public « Oiseaux et Patrimoine bâti » de 10 panneaux présentant les enjeux, les grands types de solutions, des exemples en neuf et en rénovation, ainsi qu'un point de vue historique (ce dernier panneau en partenariat avec Maisons Paysannes de Poitou-Charentes). Tirée en Vienne, Franche-Comté et Île-de-France. Rôle joué : coproduction de contenu, relecteur.
- 2006 - Dépliant tout public « Vous construisez ou rénovez ? Pensez aux oiseaux ! » distribué en particulier lors des expositions et avec les demandes de permis de construire de la Vienne (2 éditions en Vienne et réédition Champagne-Ardenne, Auvergne et Indre-et-Loire). Rôle joué : coproduction de contenu, relecteur.
- 2002 - Plaquette 4 volets Oiseaux et Patrimoine bâti dans le but de sensibiliser les collectivités et les professionnels à la problématique biodiversité dans le domaine du bâtiment (1<sup>e</sup> édition Vienne puis réédition Charente-Maritime et Champagne-Ardenne). Rôle joué : coproduction de contenu, relecteur.







*Jeunes hirondelles rustiques. Sophie Gauthier LPO*



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**

## LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard • 86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22 • [vienna@lpo.fr](mailto:vienna@lpo.fr)

Site : [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr) •  LPO en Vienne